VILLE DE SEPTEMES LES VALLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 février 2025

Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe
Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT(2), Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND(1), Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Étaient excusé(e)s et représenté(e)s : Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Patrick DUBESSE par Gérard GUERRERO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Maëva CHALLIES-SANCHEZ par Patrick MAGRO

Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s : Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD

Étaient absent(e)s : Djelloul OUARET, Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT

Secrétaire de séance : Paul BONZI

(1) et (2) arrivées avant le vote de la question n°1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
013-211301064-20250227-10-02-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/03/2025
Publication : 04/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

=-=

DELIBERATION N°10.02.2025
OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL – Autorisation de céder une partie de la propriété communale cadastrée section BC n°0045 au profit de Madame HOARAU Marie-Serge.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain classée en zone UP2b d'une superficie de 2 247 m², située 47 Chemin de la Bédoule, cadastrée section BC n°0045.

Par courriel du 9 mai 2022, Madame HOARAU Marie-Serge, résidente à SEPTEMES-LES VALLONS au 18 Hameau Val Frais, a fait connaitre son souhait d'acquérir 59 m² de la parcelle communale BC n°0045, mitoyenne de leur propriété.

Un géomètre est intervenu afin de procéder au détachement de la partie à céder.

L'avis des domaines a été sollicité le 24 décembre 2024 et a fixé le prix du terrain à un montant de 2 360 €.

Je vous propose donc d'autoriser la cession de 59 m² de la parcelle cadastrée section BC n°0045 au profit de Madame HOARAU Marie-Serge, pour un montant de 2 360 €.

Les frais de géomètre et de notaire liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser la cession de 59 m² de la parcelle cadastrée section BC n°0045p. au profit de Madame HOARAU Marie-Serge pour un montant de 2 360 €.

DESIGNE le Cabinet EXCEN, Notaire Maître GAGNEUR pour établir l'acte authentique pour cette transaction.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette opération.

PRECISE que le montant de la recette sera versé au budget communal.

MAIRIE de SEPTÈMES-LES-VALLONS N°8 (B-du-Rh.)

Le Maire,

André MOLINO